



**LA CGT REVENDIQUE
POUR
TOUS LES NON-
CADRES EN MISSION :**

- LE STATUT ASSIMILE-
CADRE
- LE PASSAGE EN
STATUS CADRE AU
BOUT DE 2 ANS
DE PRATIQUE

SALARIES NON-CADRES MINIMUM SALARIAL 2018

La convention collective vous donne des droits...

Non-cadre, employé, technicien, agent de maîtrise, vérifiez que votre coefficient est adapté à votre poste de travail et que votre rémunération est au-dessus de ces minima :

A partir de juillet 2017		
Catégorie, Coefficient hiérarchique(2)		Salaire mensuel minimum (prendre le brut du bulletin de paie)
1.3.1	220	1 510 €
1.3.2	230	1 513 €
1.4.1	240	1 542 €
1.4.2	250	1 571 €
2.1	275	1 651 €
2.2	310	1 753 €
2.3	355	1 884 €
3.1	400	2 020 €
3.2	450	2 165 €
3.3	500	2 311 €

(2) Coefficient Syntec : voir http://www.syntec.fr/fichiers/Annexes/20130719184036_Convention_Syntec_Annexe_01.pdf

Si votre poste ne correspond pas à votre coefficient SYNTEC, ou que vous êtes en-dessous des minima, contactez-nous

Rejoignez
l'équipe
CGT AKKA

Ne pas jeter sur la voie publique



<http://akka.reference-syndicale.fr>
cgtakka.france@gmail.com